

Calendrier prévisionnel 2015

CONCOURS

Vous trouverez, ci-joint, le calendrier prévisionnel 2015 des **concours** externe, interne et de 3^{ème} voie.

Concours externes : ils sont ouverts aux candidats possédant un niveau de diplôme ou un diplôme déterminé.

Concours internes : ils sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics ayant accompli une certaine durée de service dans l'administration.

Concours de troisième voie : ils sont ouverts aux personnes justifiant ou ayant justifié d'une expérience en qualité d' élu local, de responsable d'association ou d'une ou plusieurs expériences professionnelles de droit privé, pendant une certaine durée. (Les bénéficiaires de contrats aidés peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.)

Le calendrier est établi à titre indicatif. L'ouverture des concours et examens est tributaire de la création et de la déclaration des postes par les collectivités locales, ainsi que de l'épuisement des listes d'aptitude.

Seuls les avis d'ouverture des concours qui seront affichés au Centre de gestion du Haut-Rhin et publiés soit au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin, soit dans la presse locale et le cas échéant nationale, entraîneront leur déroulement.

Le Président,





Serge BAESLER
Maire de Baltzenheim

Les CONCOURS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filières		ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE			SECURITE	SOCIALE			SPORTIVE	TECHNIQUE
Cat.	Niveau d'études du concours externe			Patrimoine	Bibliothèque	Enseignement artistique		Social	Médico-social	Médico-technique		
A	Diplômes de niveau I (Bac+4 et +) et/ou Diplôme d'Etat	<i>Administrateur</i>		<i>Conservateur du patrimoine</i>	<i>Conservateur des bibliothèques</i>	Directeur d'enseignement artistique (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie)		Conseiller socio-éducatif	Puéricultrice cadre de santé Infirmier, Technicien paramédical cadre de santé Médecin	Biologiste, vétérinaire, pharmacien		<i>Ingénieur en chef</i> Ingénieur
	Diplômes de niveau II (Bac + 3) et/ou Diplôme d'Etat	Attaché		Attaché de conservation du patrimoine	Bibliothécaire	Professeur d'enseignement artistique	Directeur de police municipale		Puéricultrice Infirmier en soins généraux Psychologue Sage-femme		Conseiller des activités physiques et sportives	
B	Diplômes de niveau III (Bac + 2) et/ou Diplôme d'Etat	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Assistant principal de 2 ^{ème} classe de conservation et du patrimoine		Assistant principal de 2 ^{ème} classe d'enseignement artistique		Assistant socio-éducatif Educateur de jeunes enfants		Technicien paramédical	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
	Diplômes de niveau IV (Bac) et/ou Diplôme d'Etat	Rédacteur	Animateur	Assistant de conservation et du patrimoine		Assistant d'enseignement artistique	Chef de service de police municipale	Moniteur-éducateur et intervenant familial			Educateur des activités physiques et sportives	Technicien
C	Diplômes de niveau V (CAP – BEP)	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe			Gardien de police municipale Garde champêtre principal	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe Agent social de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe		Opérateur des activités physiques et sportives	Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoint technique de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement
	Recrutement direct sans concours	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe				Agent social de 2 ^{ème} classe				Adjoint technique de 2 ^{ème} classe Adjoint technique de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement

Les concours organisés par le CNFPT sont indiqués en *italique gras*.

Les DÉROGATIONS aux CONDITIONS d'INSCRIPTION

PERES ET MERES DE 3 ENFANTS	Peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les pères et mères élevant ou ayant effectivement élevé au moins trois enfants.	 <p>Dérogations non applicables aux concours d'accès aux emplois impliquant la possession d'un diplôme légalement exigé pour l'exercice de la profession</p>
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	Peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les sportifs de haut niveau , figurant sur la liste des sportifs de haut niveau fixée chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.	
RECONNAISSANCE DE L'EQUIVALENCE DE DIPLOME (RED) OU RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (REP)	Peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :	
	DEMANDES DE RED/REP A L'AUTORITE ORGANISATRICE DU CONCOURS	DEMANDES DE RED/REP A LA COMMISSION SPECIFIQUE DU CNFPT
	POUR QUELS CONCOURS ?	POUR QUELS CONCOURS ?
	GRACE A QUELS DOCUMENTS ?	DANS QUEL CAS ?
A QUEL MOMENT ?	A QUEL MOMENT ?	GRACE A QUELS DOCUMENTS ?
PERSONNES RECONNUES TRAVAILLEURS HANDICAPES	Peuvent accéder aux postes de fonctionnaires territoriaux sans passer le concours les personnes reconnues travailleurs handicapés , dès lors qu'ils justifient des diplômes ou du niveau d'études exigés pour l'inscription aux concours externes. S'ils ne justifient pas de ces diplômes ou de ce niveau d'études, les candidats peuvent déposer leur demande de RED/RED auprès de la commission du CNFPT (voir ci-dessus).	 <p>Cette dérogation n'est valable que pour l'accès à la Fonction Publique Territoriale, non pour y évoluer.</p>

Les MODALITÉS d'INSCRIPTION aux CONCOURS

Pour le Centre de gestion du HAUT-RHIN

Uniquement par pré-inscription sur www.cdg68.fr, rubrique « Les Concours » puis « Pré-inscription aux Concours et Examens » cliquer alors sur l'image en bas de page.



➔ Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par courrier, téléphone, télécopie ou messagerie électronique.

Pour les autres CENTRES de GESTION (Consultez les sites Internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription)

CDG	Adresse	Téléphone	Site internet		CDG	Adresse	Téléphone	Site internet
CDG 08	1 Boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03 24 33 88 00	www.cdg08.fr		CDG 58	24 rue du Champ de Foire – B.P. 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 10	www.cdg58.com
CDG 10	B.P. 40085 – SAINTE SAVINE 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX	03 25 73 58 01	www.cdg10.fr		CDG 67	12 avenue Robert Schuman – B.P. 51024 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03 88 10 34 64	www.cdg67.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot – B.P. 166 – 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr		CDG 70	Z. I. du Durgeon I – 7 rue de la Corne Jacquot Bournot 70000 NOIDANS-LES-VESOUL	03 84 97 02 40	www.cdg70.fr
CDG 25	21 rue de l'Etuve – B.P. 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 36	www.cdg25.org		CDG 71	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	www.cdg71.fr
CDG 39	5 avenue de la République – B.P. 86 – 39300 CHAMPAGNOLE	03 84 53 06 39	www.cdg39.org		CDG 88	28 rue de la Clé d'Or – B.P. 40084 – 88003 EPINAL CEDEX	03 29 35 63 10	www.cdg88.fr
CDG 51	11 rue Carnot – B.P. 105 51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 44 00	www.cdg51.fr		CDG 89	9 rue Bugeaud – B.P. 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 43 43	www.cdg89.fr
CDG 52	9 rue de la Maladière – B.P. 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	www.cdg52.fr		CDG 90	29 boulevard Anatole France – B.P. 322 90006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 65	www.cdg90.fr
CDG 54	2 allée Pelletier Doisy – BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX	03 83 67 48 10	www.cdg54.fr		CIG Grande Couronne 78 – 91 – 95	15 rue Boileau – B.P. 855 – 78000 VERSAILLES CEDEX	01 39 49 63 00	www.cigversailles.fr
CDG 55	92 rue des Capucins – B.P. 90054 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.cdg55.fr		CIG Petite Couronne 78 – 91 – 95	157, Avenue Jean Lolive - 93698 PANTIN CEDEX	01 56 96 80 80	www.cig929394.fr
CDG 57	16 rue de l'Hôtel de Ville – B.P. 50229 57952 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX	03 87 65 27 06	www.cdg57.fr					

Pour le CNFPT (administrateur, conservateur du patrimoine et des bibliothèques et ingénieur en chef de classe normale)

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit retirer un dossier d'inscription auprès :
 - d'une délégation régionale (Délégation Régionale d'Alsace-Moselle du CNFPT, 5 rue des Récollets, BP 4093, 57 040 METZ Cedex 01)
 - ou du siège du CNFPT (80, rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS Cedex 12) ;
- soit envoyer à l'une des délégations régionales ou siège du CNFPT une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes environ ;
- soit vous pré-inscrire en ligne, pendant la période de retrait du dossier d'inscription, sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).

Filière Administrative

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Administrateur CNFPT www.cnfpt.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres universitaires précisés sur une liste consultable sur le site de l'établissement organisateur : www.cnfpt.fr (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins au 1^{er} jour des épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des fonctions d'encadrement, de conception et de responsabilité dans les domaines administratif, financier, juridique, social, de gestion des ressources humaines, ou de développement économique, social et culturel. </p>	Consulter le site du CNFPT		
A	Attaché CDG 54 www.cdg54.fr	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologiques. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles pouvant comporter des fonctions d'encadrement et correspondant à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. </p>	/	/	Novembre 2016

Filière Administrative (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	Rédacteur principal de 2^{ème} classe CDG 25 www.cdg25.org	<p>Externe : Ouvret, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvret, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvret aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	10/02/2015 au 18/03/2015	26/03/2015	24/09/2015
B	Rédacteur CDG 68 www.cdg68.fr	<p>Externe : Ouvret, aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvret, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvret aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	10/02/2015 au 18/03/2015	26/03/2015	24/09/2015

Filière Administrative (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	Adjoint Administratif de 1^{ère} classe CDG 68 www.cdg68.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en oeuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle. 	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	Mars 2016

Filière Technique

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Ingénieur en chef CNFPT www.cnfpt.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres universitaires précisés sur une liste consultable sur le site de l'établissement organisateur : www.cnfpt.fr (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de sept ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	Consulter le site du CNFPT		

Filière Technique (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Ingénieur CDG 67 www.cdg67.fr	<p>Externe : Concours ouvert dans différentes spécialités : ingénierie, gestion technique et architecture / infrastructures et réseaux / prévention et gestion des risques / urbanisme, aménagement et paysages / informatique et systèmes d'information</p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L.642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation ; - d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 ; - d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat ; - d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique et en lien avec l'une des spécialités suivantes : ingénierie, gestion technique et architecture ; infrastructures et réseaux ; prévention et gestion des risques ; urbanisme, aménagement et paysages ; informatique et systèmes d'information. <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Concours ouvert dans différentes spécialités : ingénierie, gestion technique et architecture / infrastructures et réseaux / prévention et gestion des risques / urbanisme, aménagement et paysages / informatique et systèmes d'information</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	13/01/2015 au 18/02/2015	26/02/2015	17/06/2015
B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe CDG 67 www.cdg67.fr	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément prises en compte qu'à un seul titre.</p>	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	14/04/2016

Filière Technique (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	Technicien CDG 25 www.cdq25.org	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	14/04/2016
C	Agent de Maîtrise CDG 68 www.cdq68.fr	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. 	/	/	Janvier 2017

Filière Technique (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	<p>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement</p> <p>CDG 67 www.cdq67.fr</p>	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenu dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. 	<p>02/06/2015 au 08/07/2015</p>	<p>16/07/2015</p>	<p>25/11/2015</p>
C	<p>Adjoint technique de 1^{ère} classe</p> <p>CDG 68 www.cdq68.fr</p>	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenu dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution. 	<p>05/05/2015 au 03/06/2015</p>	<p>11/06/2015</p>	<p>19/01/2016</p>

Filière Médico-Sociale

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Conseiller Socio-Educatif CIG Petite Couronne www.ciq929394.fr	Externe : ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés. Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 susvisé. Les titulaires du diplôme supérieur en travail social ayant obtenu leur diplôme avant le 13 juin 2013 ont accès de plein droit aux concours sur titres ouverts pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs.	10/03/2015 au 15/04/2015	23/04/2015	08/09/2015
A	Psychologue CDG 08 www.cdg08.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : 1° De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le présent décret. 2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1 ^{er} du décret du 22 mars 1990 modifié ; 3° Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ; 4° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ; 5° Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.	Organisé début 2015 (inscriptions en 2014). Prochain concours en 2019.		
A	Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien CDG 08 www.cdg08.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : - diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ; - diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; - diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1 ^{er} de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L. 514 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	/	/	Novembre 2017
A	Médecin CDG 59 www.cdg59.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 356-2 (1°) du code de la santé publique. Lorsque les missions correspondant aux postes mis au concours l'exigent, ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées délivré conformément aux obligations communautaires par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et reconnu en application de l'article L. 366 du code de la santé publique.	/	/	Février 2017

Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Sage-Femme CDG 55 www.cdg55.fr	Ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique susvisé ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code	Organisé début 2015 (inscriptions en 2014). Prochain concours en 2019.		
A	Puéricultrice cadre de santé CDG 21 www.cdg21.fr	Interne : Ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale. (voir dérogations aux conditions d'inscription) Externe : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. (voir dérogations aux conditions d'inscription)	29/09/2015 au 28/10/2015	05/11/2015	14/04/2016
A	Puéricultrice CDG 21 www.cdg21.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.	/	/	Février 2017
A	Infirmier, Technicien paramédical Cadre de santé CDG 22 www.cdg22.fr	Interne : Ouvert, dans l'une des spécialités, aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux, comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial ou de technicien paramédical. (voir dérogations aux conditions d'inscription) Externe : Ouvert, dans l'une des spécialités, aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, soit au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. (voir dérogations aux conditions d'inscription)	/	/	Mai 2016

Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Infirmier en soins généraux CDG 51 www.cdg51.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du Code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même Code.	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	02/02/2016
B	Assistant socio-éducatif CDG 51 ou CDG 25	Externe : 1° Ouvert dans la spécialité d'assistant de service social, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. 2° Ouvert dans la spécialité Education spécialisée, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; 3° Ouvert dans la spécialité Conseil en économie sociale et familiale, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale. (voir dérogations aux conditions d'inscription)	02/06/2015 au 08/07/2015	16/07/2015	01/10/2015
B	Educateur de Jeunes Enfants CDG 68 www.cdg68.fr	Externe : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. (voir dérogations aux conditions d'inscription)	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	04/02/2016
B	Moniteur-Educateur et Intervenant familial GIG Petite Couronne www.cdg929394.fr	Externe : Ouverts aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur. (voir dérogations aux conditions d'inscription)	Organisé début 2015 (inscriptions en 2014). Prochain concours en 2018.		
B	Techniciens paramédicaux CDG 54 www.cdg54.fr	Externe : Ouverts aux candidats titulaires de diplômes spécifiques selon les spécialités « pédicure-podologue », « masseur-kinésithérapeute », « ergothérapeute », « psychomotricien », « orthophoniste », « orthoptiste », « diététicien », « technicien de laboratoire médical », « manipulateur d'électroradiologie médicale », « préparateur en pharmacie hospitalière ». Prendre contact avec le service des concours pour plus d'informations.	13/01/2015 au 18/02/2015	26/02/2015	05/05/2015

Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	ATSEM de 1 ^{ère} classe CDG 68 www.cdg68.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins au 1^{er} jour des épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants. </p>	12/05/2015 au 03/06/2015	11/06/2015	A partir du 14/10/2015
C	Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe CDG 68 www.cdg68.fr	<p>Externe : Ouvert : 1° aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947 ; - certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; - diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. 2° aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	08/09/2015 au 07/10/2015	15/10/2015	A partir du 07/03/2016
C	Auxiliaire de Soins de 1 ^{ère} classe CDG 67 www.cdg67.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, - diplôme professionnel d'aide-soignant, - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, - titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 et délivré dans une discipline à caractère médico-social. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	12/05/2015 au 03/06/2015	11/06/2015	A partir du 14/10/2015
C	Agent Social de 1 ^{ère} classe CDG à définir	<p>Externe : Concours sur titre avec épreuves : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - diplôme homologué au niveau V des titres et diplômes de l'enseignement technologiques ; - diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; - diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale; - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	02/06/2015 au 08/07/2015	16/07/2015	14/10/2015

Filière Animation

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	<p>Animateur principal de 2^{ème} classe</p> <p>CDG 25 www.cdg25.org</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme homologué au niveau III :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" ; - d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales option "animation sociale et socio-culturelle" ; - d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) "animation". <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>28/04/2015 au 27/05/2015</p>	<p>04/06/2015</p>	<p>17/09/2015</p>
B	<p>Animateur</p> <p>CDG 25 www.cdg25.org</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEPJ) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) dans les spécialités suivantes : « loisirs tous publics » ; « techniques de l'information et de la communication » ; « pêche de loisirs » ; « animation culturelle » ; « animation sociale » (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>28/04/2015 au 27/05/2015</p>	<p>04/06/2015</p>	<p>17/09/2015</p>

Filière Animation (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe CDG 10 www.cdg10.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emploi.</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. 	/	/	Mars 2017

Filière Sportive

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Conseiller des activités physiques et sportives</p> <p>CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique. (voir dérogations aux conditions d'inscription) <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	Organisé début 2015 (inscriptions en 2014). Prochain concours en 2018.		
B	<p>Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe</p> <p>CDG 68 www.cdg68.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	05/05/2015 au 03/06/2015	11/06/2015	21/01/2016

Filière Sportive (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	<p>Educateur des activités physiques et sportives</p> <p>CDG 68 www.cdg68.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>05/05/2015 au 03/06/2015</p>	<p>11/06/2015</p>	<p>21/01/2016</p>
C	<p>Opérateur des activités physiques et sportives</p> <p>CDG 68 www.cdg68.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	<p>/</p>	<p>/</p>	<p>/</p>

Filière Sécurité

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Directeur de police municipale CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>1° Diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ; 2° Diplôme ou titre au moins de niveau II, homologué suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 susvisé ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles conformément au décret du 26 avril 2002. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	05/05/2015 au 03/06/2015	11/06/2015	11/01/2016
B	Chef de service de police municipale CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Peuvent seuls être admis à concourir les candidats ayant satisfait à un test destiné à permettre une évaluation de leur profil psychologique.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	/	/	Juin 2017

Filière Sécurité (suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	<p style="text-align: center;">Gardien de Police Municipale</p> <p style="text-align: center;">CDG 67 www.cdg67.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	<p>05/05/2015 au 03/06/2015</p>	11/06/2015	28/01/2016
C	<p style="text-align: center;">Garde-Champêtre Principal</p> <p style="text-align: center;">CDG 68 www.cdg68.fr</p>	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V des titres et diplômes de l'enseignement technologique. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p>	/	/	/

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Conservateur du patrimoine CNFPT www.cnfpt.fr	<p>Externe (Concours ouvert dans différentes spécialités) : Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans différentes spécialités) : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui justifient, à la date de clôture des inscriptions, d'au moins quatre ans de services publics effectifs (compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique) et sont en fonction à la date du concours.</p>	Consulter le site du CNFPT		
A	Conservateur des Bibliothèques CNFPT www.cnfpt.fr	<p>Externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 1^{er} concours : Ouverts aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (voir dérogations aux conditions d'inscription) ; ➢ 2^{ème} concours : ouvert aux élèves de l'Ecole nationale des chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école ainsi qu'aux candidats titulaires d'une qualification reconnue comme équivalente (voir dérogations aux conditions d'inscription). Ce concours comporte un examen de leurs titres et travaux, suivi d'une audition. <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs et sont en fonctions à la date du concours.</p>	Consulter le site du CNFPT		
A	Attaché de conservation du Patrimoine CDG 21 www.cdg21.fr	<p>Externe (Concours ouvert dans différentes spécialités) : Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique. (voir dérogations aux conditions d'inscription) <p>Interne (Concours ouvert dans différentes spécialités) : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième voie (Concours ouvert dans différentes spécialités) : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel. 	29/09/2015 au 28/10/2015	05/11/2015	18/05/2016

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Bibliothécaire CDG 21 www.cdg21.fr	<p>Externe (Concours ouvert dans différentes spécialités) Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat; ou - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique. <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans différentes spécialités) :</p> <p>ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	/	/	Mai 2017
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe CDG 67 www.cdg67.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musées, bibliothèques, archives ou documentation (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans différentes spécialités) :</p> <p>Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie (Concours ouvert dans différentes spécialités) :</p> <p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p>	29/09/2015 au 28/10/2015	05/11/2015	24/05/2016
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques CDG 90 www.cdg90.fr	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musées, bibliothèques, archives ou documentation (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans différentes spécialités) :</p> <p>Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie (Concours ouvert dans différentes spécialités) :</p> <p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p>	29/09/2015 au 28/10/2015	05/11/2015	24/05/2016

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe CDG à définir	<p>Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en oeuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine. 	/	/	Mars 2017

Filière Culturelle (Enseignement artistique)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1^{ère} catégorie</p> <p>CDG <i>selon spécialités</i></p>	<p>Externe (Concours ouvert dans deux spécialités)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la <u>spécialité musique</u> : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional. - Pour la <u>spécialité arts plastiques</u> : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent ; <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans deux spécialités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la <u>spécialité musique</u> : ouvert aux directeurs d'établissements d'enseignement artistique de 2^e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. - Pour la <u>spécialité arts plastiques</u> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat. 	<p>13/01/2015 au 18/02/2015</p>	<p>26/02/2015</p>	<p>A partir du 06/05/2015</p>
A	<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie</p> <p>CDG <i>selon spécialités</i></p>	<p>Externe (Concours ouvert dans deux spécialités)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la <u>spécialité musique</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental. - Pour la <u>spécialité arts plastiques</u> : ouvert <p>1° aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent ;</p> <p>2° aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne (Concours ouvert dans deux spécialités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la <u>spécialité musique</u> : ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat. - Pour la <u>spécialité arts plastiques</u> : ouvert <p>1° aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret ;</p> <p>2° aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p>13/01/2015 au 18/02/2015</p>	<p>26/02/2015</p>	<p>A partir du 06/05/2015</p>

Filière Culturelle (Enseignement artistique suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Professeur d'enseignement artistique</p> <p>CDG selon spécialités</p>	<p>Concours ouvert dans différentes spécialités.</p> <p>Externe Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>1° Pour la <u>spécialité Musique et Danse</u> : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de danse des écoles territoriales de musique ou de danse des écoles territoriales de musique, de danse et d'art dramatique ;</p> <p>2° Pour la <u>spécialité Art dramatique</u> : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ;</p> <p>3° Pour la <u>spécialité Arts plastiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou - Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique ; ou - Un titre ou diplôme national de niveau suivant : Diplôme supérieur d'art plastique de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ; Diplôme de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs ; Diplôme de l'Ecole nationale supérieure de la création industrielle ; Diplôme national supérieur d'expression plastique ; Diplôme national des beaux-arts ; Titre d'architecte diplômé par le Gouvernement ; Diplôme de l'Institut français de restauration des œuvres d'art ; Diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre ; Diplôme de l'Ecole supérieure des arts appliqués aux industries d'architecture intérieure de l'ameublement Boule ; Diplôme d'architecture intérieure de l'école Camondo ; Diplôme de l'Ecole supérieure des arts appliqués Duperré ; Diplôme de l'Ecole supérieure Estienne des arts et industries graphiques ; Diplôme de l'Ecole nationale des arts appliqués et des métiers d'arts Olivier-de-Serres ; Diplôme de l'école spéciale d'architecture ; Diplôme d'études supérieures spécialisées de l'Institut d'urbanisme de Paris-VIII ; Diplôme de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris – Val-de- Marne ; Diplôme de paysagiste D.P.L.G. de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ; Diplôme d'ingénieur en génie mécanique, spécialisation Design de l'université technologique de Compiègne ; Certificat de fin d'études de l'Institut des hautes études cinématographiques ; Diplôme de la Fondation européenne des métiers de l'image et du son ; ou - Justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. <p>(voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert aux assistants spécialisés d'enseignement artistique et aux assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse, sont précisés par décret. Le concours interne est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	/	/	Janvier 2017

Filière Culturelle (Enseignement artistique suite)

Catégorie	Concours / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe CDG <i>Selon discipline</i>	<p>Externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	/	/	/
B	Assistant spécialisé d'enseignement artistique CDG <i>Selon discipline</i>	<p>Externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente. (voir dérogations aux conditions d'inscription)</p> <p>Interne : Ouvert, à la date de clôture des inscriptions, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics.</p> <p>Troisième voie : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un ou de plusieurs mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association ; - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles. <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	/	/	/

